

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-06-28\_2832

Ajustement de certains tarifs des  
équipements sportifs de l'Établissement  
Public Territorial 2022-2023 et modifications  
des conditions générales de vente

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 21 juin 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	A
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Sauerbach	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. Dell'Agnola	A
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme Daumin	A
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		C
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		C
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		A
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Représentée	M. Rabuel	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	M. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	A
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. Bouyssou	A
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		A
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		C
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		A
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		A
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. Maître	A
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maître	A
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		A
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Conan	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Bourdon	A

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		A
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		A
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme Janodet	A
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		C
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		A
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Bénêteau	C
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Panetta	A
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Gaulier	A
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		A
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. Bourdon	A
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente <sup>(1)</sup>		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	C
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Decrouy	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		A
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	A
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. Dufour	A
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprière	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme Kacimi	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	Mme Capelo	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		A

(1) Jusqu'à la délibération n° 2833

**Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2773 à 2833	54	33	87
2834 à 2862	53	33	86

## Exposé des motifs

### Evolution des tarifs des piscines

#### I. Le contexte

Le processus d'harmonisation de la politique tarifaire appliquée dans les équipements aquatiques et de glace du Grand-Orly Seine Bièvre a été engagée dès 2018. La présente délibération propose de poursuivre ce processus.

#### Pour mémoire :

- Accessibilité d'un tarif résident à tous les habitants et salariés du territoire depuis 2018.
- Harmonisation des conditions d'accès aux tarifs réduits en 2021 :
  - Disposer d'une carte délivrée par une MDPH (sans limite d'âge) ;
  - Être âgé de 3 ans à 17 ans inclus ou de plus de 65 ans ;
  - Être étudiant (sans limite d'âge) ;
  - Être chômeur de moins de 25 ans ou allocataire du RSA (uniquement pour les usagers résidents sur le territoire).
- Evolution des modalités d'achat : application d'un paiement différé des abonnements ; vente et réservation en ligne depuis la plateforme web de l'EPT des entrées unitaires, des cartes 10 entrées et des abonnements mis en place progressivement depuis 2020.
- L'ensemble des grilles tarifaires propose aujourd'hui des libellés et des modalités de fonctionnement identiques pour une même prestation.
- En 2021, création de quatre abonnements, au tarif identique, avec accès illimité dans toutes les équipements transférés sans engagement et résiliable à tout moment, payé mensuellement par prélèvement.
  - Pass Piscine permet l'accès aux espaces de baignades
  - Pass Bien-Être permet l'accès aux espaces de baignades et aux espaces bien-être
  - Pass Energie permet l'accès aux espaces de baignades, aux activités aquatiques « libres » et aux activités fitness
  - Pass Intégral permet l'accès aux espaces de baignades, aux espaces bien-être, aux activités aquatiques et de fitness, à la patinoire

Par ailleurs, le processus de simplification des grilles tarifaires s'est poursuivi.

#### II. Propositions d'évolution des conditions générales de vente :

##### 1. Les cartes 10 entrées piscines et patinoire

**Les cartes 10 entrées** évoluent en fonction de l'évolution des tarifs unitaires. Le principe harmonisé est de payer 8 entrées pour un accès de 10 entrées. Ce même principe s'applique désormais pour la patinoire.

Les cartes 10 entrées donnent accès aux équipements qui ont le même tarif unitaire harmonisé : Cachan, Fresnes, le Kremlin Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses, Villejuif, Viry chatillon.

##### 2. La tarification des activités loisirs (aquagym, aquabike...)

Les tarifs des activités ont vocation à être harmonisés du fait de la similitude des activités – un cours d'aquagym est le même quelle que soit le lieu fréquenté. Néanmoins cette harmonisation doit être progressive pour ne pas porter préjudice aux usagers.

- **Les entrées unitaires pour les activités loisirs : fusion des tarifs dits « libre » et « réservation »**

Deux tarifs existent pour répondre à deux modalités pratiques de fréquentation. La tarification de l'activité sans réservation concerne les cours d'aquagym et de fitness (lorsque l'équipement le propose) et la tarification de l'activité avec réservation (pour les cours d'aquabike, non accessibles librement pour des raisons de disponibilité du matériel).

Dans un souci de simplification de la grille tarifaire et afin de proposer une meilleure lecture des tarifs au grand public, il est proposé de fusionner les tarifs dits « libre » et « réservation » en un seul. Seul le tarif le plus bas, « libre », est conservé afin de ne pas engendrer de surcoût pour l'usager et donne accès indifféremment aux cours d'aquagym, de fitness, d'aquabike, de paddle et de bébé nageurs ; c'est-à-dire l'ensemble des activités de loisirs proposées sur les équipements.

Le tarif devenant unique, il est renommé en « unitaire activité loisirs ». Ces tarifs sont également destinés à être harmonisés.

Par conséquent, le « pass énergie » permet désormais l'accès à l'ensemble des activités de loisirs aquatiques et fitness proposées en raison de la fusion des tarifs activités « libre et « réservation ».

#### • **Les cartes 10 entrées loisirs**

Les cartes 10 entrées sont utilisées par des usagers qui pour des raisons d'emploi du temps ne peuvent pas prendre un abonnement annuel. Elles doivent être moins intéressantes que les abonnements et forfait annuels. Cependant, une rationalisation des tarifs, comme pour les cartes 10 entrées piscine, permet de respecter la règle du 10 achetées, 8 payées.

**Propositions d'évolution** : La carte 10 entrées étant indexés sur le tarif unitaire, la fusion s'opère de même manière pour ce tarif. Seul le tarif « libre » est conservé. Pour l'ensemble des équipements, cette fusion entraîne une baisse du prix de ces cartes.

Le tarif devient unique, il est renommé en « 10 entrées activité loisirs ».

### **3. Les pass « mensuels » deviennent pass « illimités »**

Afin de proposer une lecture plus claire de ces forfaits pour les usagers, les pass « mensuels » sont renommés en pass « illimités ». En effet, seul le paiement est mensualisé. Ces forfaits n'ont pas de fin de validité, jusqu'à ce que l'abonné ou l'équipement y mette fin.

Avec l'harmonisation du temps de travail des agents, certains tarifs de location présentaient des écarts qui n'ont plus lieu d'être. Ainsi, tous les tarifs de mise à disposition de personnels sont harmonisés pour les 10 équipements. Idem pour les locations de lignes d'eau sur les 9 équipements aquatiques. 90% des tarifs étaient déjà identiques, il s'agit d'un simple ajustement, à la hausse ou à la baisse, selon l'équipement.

### **4. Suppression de tarifs inutilisés**

Certains articles sont supprimés car ils n'étaient plus utilisés par les équipements. Il s'agit pour la patinoire de Viry-Chatillon de :

- Forfait famille (2+1 ou 1+2) EPT à 7,50€
- Forfait famille (2+1 ou 1+2) Hors EPT à 13,50€

Il s'agit pour le centre aquatique de Villeneuve-Saint-Georges de :

- Saison cours enfant EPT tarif réduit à 92€

#### **Création d'un forfait location de patins à la patinoire**

La patinoire de Viry-Chatillon propose des forfaits 10 entrées mais les locations de patins sont déclinées seulement à l'unité. Les détenteurs d'un forfait 10 entrées, sans patins personnels, devaient donc systématiquement passer en caisse pour acheter une location unitaire. Un forfait 10 locations est donc créé :

- 10 locations patins EPT à 16€
- 10 locations patins Hors EPT à 32€

Ce tarif respecte la règle de 10 achetées, 8 payées, par rapport aux tarifs unitaires de location.

Pour la même raison, le tarif unitaire d'affutage est baissé, afin de le rendre cohérent avec le tarif 10 affutages existant.

Les conditions générales de vente sont modifiées pour le « pass intégral », EPT et hors EPT, afin qu'il intègre la location des patins pour la patinoire. Ceci afin de fluidifier les files d'attente à l'entrée de l'équipement.

Des conditions générales de ventes, sur le même modèle que celui des piscines, sont mises en place pour la patinoire.

# DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** la délibération n°2017-07-11\_805 du Conseil Territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, entretien, et fonctionnement des équipements socioéducatifs et sportifs ;

**Vu** la délibération n°2021-06-29\_2499 fixant l'évolution des tarifs des équipements sportifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, 2020/2021 ;

**Considérant** la nécessité de fixer les tarifs pour la période 2022/2023 de ces établissements

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

## Le conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Ajuste les tarifs 2022/ 2023 et les CGV des équipements sportifs reconnus d'intérêt territorial par délibération n° 2017-11-07\_805 du Conseil territorial du 7 novembre 2017.
2. Précise que ces tarifs sont applicables à partir du 5 septembre 2022.
3. Précise que le bénéfice des tarifs "EPT" est réservé aux habitants et aux salariés des 24 communes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre.
4. Dit qu'à la présente délibération sont annexées les grilles tarifaires et conditions générales de vente.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 47 – Contre 7 – Abstentions 33**



A Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2022  
Le Président

*Michel Lepretre*  
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 06 juillet 2022  
ayant été publiée le 06 juillet 2022

**Piscines : Cachan / LHR / Fresnes / KB / SNYG**

Numéro	Désignation tarif	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022
PISCINE	Unitaire plein tarif EPT	3.30 €	3,10 €
PISCINE	Unitaire plein tarif hors EPT	4.50 €	4,40 €
PISCINE	Unitaire tarif réduit EPT	2.20 €	2,00 €
PISCINE	Unitaire tarif réduit Hors EPT	3.30 €	3,20 €
BIEN-ETRE	Unitaire Bien-être EPT	7.50 €	7,20 €
AUTRES	30' matériel aqua-fitness	5.00 €	3,00 €
AUTRES	Location 1 couloir 25m EPT	12.00 €	15,00 €
AUTRES	Location 1 couloir 50m EPT	22.00 €	25,00 €

**Piscines des Lacs de Viry-Châtillon**

Numéro	Désignation tarif	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022
PISCINE	Unitaire tarif réduit hors EPT	3.40 €	3,30 €
ACTIVITE	Saison apprentissage enfant/adulte hors EPT	318.00 €	280,00 €
ACTIVITE	Saison loisirs aquagym/fitness hors EPT	318.00 €	280,00 €
BIEN-ETRE	Unitaire Bien-être EPT	7.50 €	7,20 €
AUTRES	30' matériel aqua-fitness	5.00 €	3,00 €
AUTRES	Mise à disposition personnel "Technicité" EPT	35.00 €	25,00 €
AUTRES	Location équipement complet hors EPT	500.00 €	750,00 €
AUTRES	Mise à disposition personnel "Technicité" hors EPT	39.00 €	35,00 €

**Piscine de Juvisy-sur-Orge**

Numéro	Désignation tarif	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022
ACTIVITE	Saison apprentissage enfant/adulte hors EPT	272.00 €	250,00 €
ACTIVITE	Saison loisirs aquagym/fitness hors EPT	272.00 €	250,00 €
AUTRES	30' matériel aqua-fitness	2.00 €	3,00 €
AUTRES	Mise à disposition personnel "Technicité" hors EPT	29.00 €	35,00 €

**Centre Aquatique d'Athis-Mons**

Numéro	Désignation tarif	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022
ACTIVITE	Saison apprentissage enfant/adulte EPT	252.00 €	220,00 €
ACTIVITE	Saison apprentissage enfant/adulte hors EPT	339.00 €	300,00 €
ACTIVITE	Saison loisirs aquagym/fitness EPT	252.00 €	220,00 €
ACTIVITE	Saison loisirs aquagym/fitness hors EPT	339.00 €	300,00 €
AUTRES	30' matériel aqua-fitness	2.00 €	3,00 €
AUTRES	Location espace spécifique bassin EPT	75.00 €	40,00 €
AUTRES	Location équipement complet hors EPT	750.00 €	1 000,00 €
AUTRES	Mise à disposition personnel "Technicité" hors EPT	29.00 €	35,00 €

**Centre Nautique de Villeneuve-Saint-Georges**

Numéro	Désignation tarif	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022
PISCINE	Unitaire plein tarif hors EPT	5.10 €	4,40 €
PISCINE	Unitaire tarif réduit hors EPT	2.60 €	2,30 €
AUTRES	30' matériel aqua-fitness	5.00 €	3,00 €
AUTRES	Mise à disposition personnel "Technicité" EPT	35.00 €	25,00 €
AUTRES	Location équipement complet hors EPT	500.00 €	750,00 €

**Patinoire des Lacs de Viry-Châtillon**

Numéro	Désignation tarif	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022
PATINS	10 locations patins EPT		indexé sur location unitaire
PATINS	10 locations patins Hors EPT		
AFFUTAGE	Affûtage EPT	5,00 €	4,40 €
AFFUTAGE	Affûtage Hors EPT	8,50 €	6,90 €
LOCATION	Mise à disposition personnel "Technicité" EPT	30,00 €	25,00 €
LOCATION	Mise à disposition personnel "Technicité" hors EPT	39,00 €	35,00 €

# Conditions Générales de Vente 2022 - Equipements sportifs du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

Produit	Prix EPT	Prix HORS EPT	Accès	Caractéristiques	Validité	Paieiment	Précisions
<b>PISCINE</b>							
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE ENFANTS -3ans	0,00 €		Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs	Ticket vendu à l'unité.			
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE PLEIN TARIF	#	#					
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE TARIF RÉDUIT	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT / ACM**		<b>Vente en caisse</b> Valable uniquement le jour de l'achat.  <b>Vente en ligne</b> Valable 7 jours à compter du jour d'achat.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. *Achat possible sur le site internet dédié.	
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE ÉTÉ PLEIN TARIF	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Tarif pour les piscines de : Villeneuve-Saint-Georges Viry-Châtillon				
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE ÉTÉ TARIF RÉDUIT	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Tarif pour les piscines de : Villeneuve-Saint-Georges Viry-Châtillon Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT / ACM**	Ticket vendu à l'unité uniquement sur la période estivale délimitée spécifiquement chaque année par le pôle des équipements sportifs.			Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.  Pour la tarification EPT, le justificatif doit permettre d'identifier l'adresse du domicile ou du lieu de travail de l'utilisateur et doit dater de moins de 3 mois.  Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE PASS FAMILLE PLEIN TARIF	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Uniquement au Centre Aquatique d'Athis-Mons	Ticket vendu à l'unité.	<b>Vente en caisse</b> Valable uniquement le jour de l'achat.		
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE PASS FAMILLE ENFANT	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Uniquement au Centre Aquatique d'Athis-Mons	Ticket vendu à l'unité. Enfants de moins de 10 ans (public ne pouvant accéder seul à l'équipement)			
ENTRÉE UNITAIRE EVÈNEMENTIEL	#	#	Accès aux espaces dédiés à la prestation.	Ticket nominatif vendu à l'unité.	Valable uniquement le jour de la prestation.		
CARTE 10 ENTRÉES PISCINE PLEIN TARIF	#	#	Accès à tous les établissements aquatiques gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre	Carte nominative, plusieurs entrées simultanées possibles.	La carte peut être utilisée en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée). Le rechargement de la carte ne peut se faire que lorsqu'elle dispose d'une entrée ou moins.		
CARTE 10 ENTRÉES PISCINE TARIF RÉDUIT	#	#	Accès à tous les établissements aquatiques gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT				
CARTE 10 HEURES PISCINE PLEIN TARIF	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Uniquement au Centre Aquatique d'Athis-Mons	Carte nominative, plusieurs entrées non simultanées possibles par jour.	La carte peut être utilisée en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée). Le rechargement de la carte ne peut se faire que lorsqu'elle dispose d'une heure ou moins.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. *Rechargement possible sur le site dédié.	

## Conditions Générales de Vente 2022 - Equipements sportifs du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

Produit	Prix EPT	Prix HORS EPT	Accès	Caractéristiques	Validité	Paieiment	Précisions
<b>ACTIVITÉS APPRENTISSAGE ou LOISIRS (salles ou bassins)</b>							
ENTRÉE UNITAIRE LOISIRS	#	#	Accès aux activités aquatiques ou de fitness encadrées par un professionnel. Réservé aux personnes de + de 16 ans.	Ticket vendu à l'unité. Réservation obligatoire. Annulation possible 12h avant le début de l'activité.	Réservation obligatoire le jour de l'achat. Valable 7 jours à compter du jour d'achat.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. <i>*Achat possible sur le site internet dédié.</i>	<p>Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.</p> <p>Pour la tarification EPT, le justificatif doit permettre d'identifier l'adresse du domicile ou du lieu de travail de l'utilisateur et doit dater de moins de 3 mois.</p> <p>Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.</p>
CARTE 10 ENTRÉES LOISIRS	#	#	Accès 15 minutes avant l'activité. Identification possible pendant l'activité avec un bracelet. Accès piscine après l'activité autorisé.	Carte nominative, plusieurs entrées simultanées possibles. Réservation obligatoire. Annulation possible 12h avant le début de l'activité.	Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. <i>*Rechargement possible sur le site dédié.</i>	
FORFAIT ACTIVITÉS LOISIRS AQUAGYM/FITNESS SAISON	#	#	Accès aux activités aquagym ou fitness (si proposé) encadrées par un professionnel. Réservé aux personnes de + de 16 ans. Accès 15 minutes avant l'activité. Identification possible pendant l'activité avec un bracelet. Accès piscine après l'activité autorisé.	Carte nominative et individuelle. Accès pour 1 créneau fixe hebdomadaire. Inscription obligatoire.	Carte valable pour 1 saison à date fixe. L'utilisateur atteste tous les ans sur l'honneur, sa non contre-indication à la pratique des activités, en signant le contrat d'inscription	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat ou par prélèvement automatique partiel (un paiement lors de l'achat et deux paiements par prélèvement). Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, ou par carte de crédit. <i>*Inscription possible sur le site internet dédié.</i>	
STAGE APPRENTISSAGE VACANCES SCOLAIRES	#	#	Accès aux cours d'apprentissage encadrés par un professionnel. Accès 15 minutes avant l'activité.	Accès nominatif Accès aux cours d'apprentissage (format stage) une fois par jour sur 4 ou 5 jours dans la même semaine.	Le stage proposé pourra durer 4 ou 5 jours sur une semaine. L'inscription se fera sur l'entièreté de la semaine. Aucun report de cours ne pourra être proposé.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, ou par carte de crédit.	
FORFAIT APPRENTISSAGE ENFANT/ADULTE SAISON	#	#	Pour les enfants, avoir complété et remis à l'équipement un questionnaire de santé	Carte nominative et individuelle. Accès aux cours d'apprentissage pour 1 créneau fixe hebdomadaire. Inscription obligatoire.	Carte valable pour 1 saison à date fixe.		



## Conditions Générales de Vente 2022 - Equipements sportifs du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

Produit	Prix EPT	Prix HORS EPT	Accès	Caractéristiques	Validité	Paielement	Précisions
<b>PASS ILLIMITÉS (ABONNEMENTS)</b>							
ABONNEMENT ILLIMITÉ PISCINE TARIF RÉDUIT PASS PISCINE	9€/mois	-	Accès aux espaces aquatiques et aux extérieurs de tous les établissements aquatiques gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre. Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT	Carte nominative utilisable uniquement par le titulaire de la carte (carte incessible).	Carte valable jusqu'à résiliation par le titulaire ou par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Un justificatif de réduction doit être présenté chaque année (à date anniversaire).	La première échéance est à payer le jour de l'achat en espèces, en chèque bancaire ou en carte bancaire.  Les paiements suivants se feront automatiquement par prélèvements bancaires.	Lors de la souscription, l'usager doit fournir un RIB et signer un mandat SEPA.  Tout mois incomplet est du. Les prélèvements s'opèreront le 5 de chaque mois.  <b>En cas de résiliation par l'usager</b> La demande doit s'effectuer dans un délais de 30 jours avant l'échéance de prélèvement, auprès de l'équipement de souscription.  En cas de rejet d'un prélèvement, l'usager est invité à régulariser sa situation soit par virement soit en espèces sur place. Après 2 rejets, le forfait sera résilié par l'équipement.
ABONNEMENT ILLIMITÉ PISCINE PLEIN TARIF PASS PISCINE	15€/mois	19€/mois	Accès aux espaces aquatiques et aux extérieurs de tous les établissements aquatiques gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre.		Carte valable jusqu'à résiliation par le titulaire ou par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.		
ABONNEMENT ILLIMITÉ PISCINE / BIEN-ÊTRE  PASS BIEN-ÊTRE	24€/mois	29€/mois	Accès aux espaces aquatiques, aux extérieurs et aux espaces bien-être (Villejuif et Athis-Mons) de tous les établissements aquatiques gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre.				
ABONNEMENT ILLIMITÉ PISCINE / LOISIRS AQUATIQUES & FITNESS  PASS ENERGIE	29€/mois	34€/mois	Accès aux espaces aquatiques, aux extérieurs, aux activités de loisirs aquatiques et aux cours de fitness (Villejuif et Kremlin-Bicêtre) de tous les établissements aquatiques gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre.		Carte valable jusqu'à résiliation par le titulaire ou par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.		
ABONNEMENT ILLIMITÉ PISCINE / BIEN-ÊTRE / LOISIRS AQUATIQUES & FITNESS / PATINOIRE  PASS INTEGRAL	39€/mois	44€/mois	Accès aux espaces aquatiques, aux extérieurs, aux activités de loisirs aquatiques, aux cours de fitness (Villejuif et Kremlin-Bicêtre) et à patinoire, soit les 10 équipements sportifs gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre. Comprend la location des patins.		Carte valable jusqu'à résiliation par le titulaire ou par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.  L'usager doit transmettre tous les ans (à date anniversaire) une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique des activités.		
<b>AUTRE</b>							
ANNIVERSAIRE	#		Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs	Prestation unique sur réservation. Animation assurée par un encadrant	Prestation valable sur le jour et le créneau réservé au préalable.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte de crédit.	Espace dédié dans le petit bassin ou le grand bassin ainsi qu'un espace de restauration pour le groupe ne pouvant excéder 10 pratiquants mineurs de moins de 16 ans.
PASS FAMILLE	#	#	Accès aux espaces aquatiques Accès aux extérieurs Uniquement au Centre Aquatique d'Athis-Mons	Carte nominative, plusieurs entrées simultanées possibles.	Carte valable 1 an à partir de la date d'achat.		Octroi de la carte pour les cellules familiales comprenant au moins 2 enfants à charge.
CARTE	#			tarification pour refaire une carte perdue/volée.	La carte refaite conserve les mêmes dates de validité et crédits que la carte d'origine		

\*Modalités spécifiques pour les achats et rechargements par Internet (PayFIP) sur [resasport.grandorlyseinebievre.fr](https://resasport.grandorlyseinebievre.fr)

\*\*Uniquement pour le Centre aquatique Athis-Mons et la piscine de Juvisy-sur-Orge

#Spécifique par équipement (voir grilles tarifaires)

## Conditions Générales de Vente 2022 - Equipements sportifs du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

Produit	Prix EPT	Prix HORS EPT	Accès	Caractéristiques	Validité	Paieiment	Précisions
<b>PATINOIRE</b>							
ENTRÉE UNITAIRE PATINOIRE ENFANTS -3ans	<b>0,00 €</b>		Accès à la patinoire. Le port de patins est obligatoire pour accéder à la piste.	Ticket vendu à l'unité.	<p style="text-align: center;"><b>Vente en caisse</b></p> Valable uniquement le jour de l'achat.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. *Achat possible sur le site internet dédié.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.  Pour la tarification EPT, le justificatif doit permettre d'identifier l'adresse du domicile ou du lieu de travail de l'utilisateur et doit dater de moins de 3 mois.  Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.
ENTRÉE UNITAIRE PATINOIRE PLEIN TARIF	#	#					
ENTRÉE UNITAIRE PATINOIRE TARIF REDUIT	#	#	Accès à la patinoire. Le port de patins est obligatoire pour accéder à la piste. Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT	Ticket nominatif vendu à l'unité.	Valable uniquement le jour de la prestation.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue sur place en espèce, par chèque, par carte de crédit.	
ENTRÉE UNITAIRE EVÈNEMENTIEL PLEIN TARIF	#	-	Accès aux espaces dédiés à la prestation. Le port de patins est obligatoire pour accéder à la piste.				
ENTRÉE UNITAIRE EVÈNEMENTIEL TARIF RÉDUIT	#	-	Accès aux espaces dédiés à la prestation. Le port de patins est obligatoire pour accéder à la piste. Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT	Carte nominative, plusieurs entrées simultanées possibles.	La carte peut être utilisée en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée). Le rechargement de la carte ne peut se faire que lorsqu'elle dispose d'une entrée ou moins.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. *Rechargement possible sur le site dédié.	
CARTE 10 ENTRÉES PATINOIRE PLEIN TARIF	#	#	Accès à la patinoire. Le port de patins est obligatoire pour accéder à la piste.				
CARTE 10 ENTRÉES PATINOIRE TARIF REDUIT	#	#	Accès à la patinoire. Le port de patins est obligatoire pour accéder à la piste. Handicapé sur carte / +65 ans / Enfants de 3 à 17 ans inclus / Etudiants sur carte / Chômeur -25ans résident EPT / Allocataire RSA résident EPT				

# AFFUTAGE / PATINS

LOCATION PATINS UNITAIRE	#	#		Ticket vendu à l'unité. Débit à effectuer à la banque à patins contre remise d'une paire de patins.	<b>Vente en caisse</b> Valable uniquement le jour de l'achat.  <b>Vente en ligne</b> Valable 7 jours à compter du jour d'achat.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. <i>*Achat possible sur le site internet dédié.</i>	Tout rendu de patins est définitif. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les locations à tarif préférentiel.  Pour la tarification EPT, le justificatif doit permettre d'identifier l'adresse du domicile ou du lieu de travail de l'utilisateur et doit dater de moins de 3 mois.  Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.
CARTE 10 LOCATIONS PATINS	#	#	Location d'une paire de patins à la pointure, selon les disponibilités de la banque à patins.	Carte nominative, plusieurs locations simultanées possibles. Débit à effectuer à la banque à patins contre remise d'une ou plusieurs paires de patins.	La carte peut être utilisée en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute location non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée). Le rechargement de la carte ne peut se faire que lorsqu'elle dispose d'une location ou moins.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. <i>*Rechargement possible sur le site dédié.</i>	
AFFUTAGE UNITAIRE	#	#	prestation d'affutage de patins personnels. Prestation assurée selon l'affluence.	Ticket vendu à l'unité. Prestation à demander à la banque à patins.	<b>Vente en caisse</b> Valable uniquement le jour de l'achat.  <b>Vente en ligne</b> Valable 7 jours à compter du jour d'achat.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. <i>*Achat possible sur le site internet dédié.</i>	Présentation obligatoire d'un justificatif pour les affutages à tarif préférentiel.  Pour la tarification EPT, le justificatif doit permettre d'identifier l'adresse du domicile ou du lieu de travail de l'utilisateur et doit dater de moins de 3 mois.
CARTE 10 AFFUTAGES	#	#		Carte nominative, plusieurs affutages simultanés possibles. Prestation à demander à la banque à patins.	La carte peut être utilisée en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Tout affutage non utilisé dans ce délai sera perdu (ni repris ni reporté ni échangé). Le rechargement de la carte ne peut se faire que lorsqu'elle dispose d'un affutage ou moins.	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par voie dématérialisée. <i>*Rechargement possible sur le site dédié.</i>	Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.

# PASS ILLIMITÉS (ABONNEMENTS)

ABONNEMENT ILLIMITÉ PISCINE / BIEN-ÊTRE / LOISIRS AQUATIQUES & FITNESS / PATINOIRE  PASS INTEGRAL	39€/mois	44€/mois	Accès aux espaces aquatiques, aux extérieurs, aux activités de loisirs aquatiques, aux cours de fitness (Villejuif et Kremlin-Bicêtre) et à patinoire, soit les 10 équipements sportifs gérés par l'Etablissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre. Comprend la location des patins.	Carte nominative utilisable uniquement par le titulaire de la carte (carte inaccessible). Réservation obligatoire pour les activités. Une activité réservée et non consommée ou non annulée pourra être facturée au tarif de l'entrée unitaire activités loisirs.	Carte valable jusqu'à résiliation par le titulaire ou par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.  L'utilisateur doit transmettre tous les ans (à date anniversaire) une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique des activités.	La première échéance est à payer le jour de l'achat en espèces, en chèque bancaire ou en carte bancaire.  Les paiements suivants se feront automatiquement par prélèvements bancaires.	Lors de la souscription, l'utilisateur doit fournir un RIB et signer un mandat SEPA.  Tout mois incomplet est du. Les prélèvements s'opéreront le 5 de chaque mois.  En cas de résiliation par l'utilisateur La demande doit s'effectuer dans un délai de 30 jours avant l'échéance de prélèvement, auprès de l'équipement de souscription.  En cas de rejet d'un prélèvement, l'utilisateur est invité à régulariser sa situation soit par virement soit en espèces sur place. Après 2 rejets, le forfait sera résilié par l'équipement.
--	----------	----------	--	---	--	--	--

# AUTRE

CARTE	#		tarification pour refaire une carte perdue/volée.	La carte refaite conserve les mêmes dates de validité et crédits que la carte d'origine	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte de crédit.	
-------	---	--	---	---	--	--

\*Modalités spécifiques pour les achats et rechargements par Internet (PayFIP) sur [resasport.grandorlyseinebievre.fr](https://resasport.grandorlyseinebievre.fr)